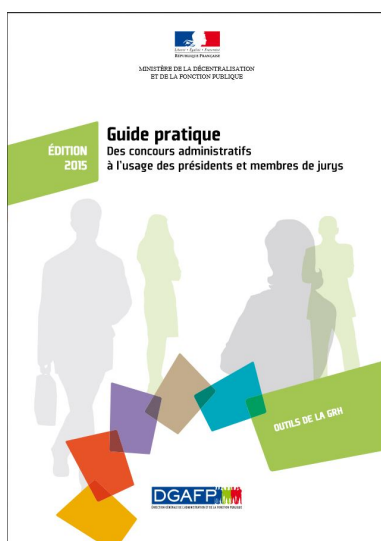


<http://www.solidaires-meteo.org/Menaces-sur-l-examen-IT-pro-2019.html>



Menaces sur l'examen IT-pro 2019 ?

- Expressions - Expressions-Rapidos -



Date de mise en ligne : jeudi 14 mars 2019

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

L'organisation de l'IT-Pro 2018 n'a pas été exemplaire, et un doute s'est installé, qui ne contribue pas à la sérénité du jury. Apparemment, celui-ci méconnaissait sa responsabilité en matière de restitution aux candidats, et il est revenu en arrière suite à notre *Carton Rouge* du 28 octobre 2018(1). Compte-tenu de la charge que représente cet examen et du temps de travail consacré par chaque examinateur sur la période, on imagine sans peine les disparités sur la qualité d'écoute en début et en fin des oraux, en début et fin de journée, et donc l'inégalité de traitement qui en découle. Pour 2019, la composition du jury reste identique en nombre (7 membres) pour 250 candidats, soit une centaine de plus que l'an dernier.

Si nous interpellons le jury aujourd'hui, ce n'est pas prioritairement sur le travail qu'il réalise, mais sur le nombre de candidats inscrits qui devrait l'amener à s'interroger. Ce jury devrait lui-même, avant le début des épreuves écrites (car dès qu'un examen est commencé, le jury ne peut être modifié), faire preuve d'humilité, d'inquiétude même, et alerter l'administration sur son sous-dimensionnement au regard du nombre d'inscrits.

Imaginons, malgré tout, un super jury dopé au jus d'orange bio : encore faudrait-il évoquer la formation de ses membres.

La direction peut-elle nous confirmer qu'ils seront effectivement formés et que le jury présentera toutes les qualités et compétences officiellement requises ? Sera-t-il formé sur la lutte contre les discriminations ? Utilisera-t-il bien une grille d'évaluation permettant de juger impartialement les candidats ? Cette grille comportant les annotations concernant sa prestation est un document administratif que le candidat est en droit de réclamer. Ceci ne réduit aucunement la souveraineté du jury, mais c'est un élément d'appréciation qui garantit une plus grande impartialité, et c'est aussi un moyen de rendre compte au candidat.

Avec ce super jury de 7 membres, exit la possibilité de subdivision en groupes d'examineurs qui pourraient ainsi se répartir l'ensemble des candidats reçus à l'oral, tout en évitant que des agents se retrouvent face à leur chef actuel ou ancien. Nous ne doutons pas que dans pareil cas, la neutralité du chef n'étant pas parfaite, il s'abstienne alors d'intervenir. Mais pour l'agent, cela peut s'avérer déstabilisant. Éviter cette situation irait dans le sens des recommandations faites par la fonction publique.

Avec ceci, aurions-nous le jury parfait ? Et bien non ! Dans la circulaire du 24 juin 2015, le ministère demande que soit généralisée la participation de personnes extérieures à l'administration pour les jurys et comité de sélection. Cette année, comme l'an dernier, la composition du jury est 100% maison ! Il n'y a aucun juré extérieur pour modérer l'entre-soi de l'encadrement de Météo France.

Vu les circonstances dans lesquelles s'est terminé l'IT-Pro 2018, et vu que rien n'a bougé dans l'organisation de l'IT-Pro 2019, Solidaires-Météo fait le constat que la direction n'a que faire des recommandations de la Fonction Publique. Ou bien, méconnaîtrait-elle le *Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres du jury*(2) ?

Sans préjuger de leur sincérité, nous interpellons solennellement les membres et la présidente du jury 2019.

Nous leur demandons s'ils ont bien pris connaissance de leurs responsabilités, s'ils ont lu le guide évoqué plus haut(2) et, le cas échéant, si des actions sont programmées pour réduire les écarts de compétences.

Notre interpellation vise l'intérêt du jury lui-même, celui des candidats ainsi que celui du concours qui flirte aujourd'hui, de manière inconséquente, avec les risques d'irrégularité.

(1) En ce qui concerne les épreuves orales, l'ensemble des personnes participant au processus de recrutement, quelles qu'en soient les modalités, doivent être en mesure de rendre compte de leur évaluation. Circulaire du 24 juin 2015 relative à la professionnalisation des jurys comme levier de lutte contre les discriminations dans l'accès à la fonction publique de l'État.

(2) Guide téléchargeable :

